

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

### **L'an deux mil VINGT DEUX Le 20 Octobre à 19 h00**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 octobre 2022

Présents: M GROSDENIS Henri, M ROZET Romaric, M MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc (19h10), Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 38

Excusés : M CHIGNIER Bernard (remplacé par M ROZET Romaric), Mme MONTANES Véronique, M DURANTIN Michel, M VALENTIN Alain, M GODINOT Alain, M LE PAGE Clément, Mme LARDET Anne Sophie.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, M DURANTIN Michel à Mme FEJARD Carole, Mme LARDET Anne-Sophie à M MOULIN Bernard.

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal, (Villers)

### **N°2022/N°145**

### **OBJET : CONVENTION REGIONALE POUR LE SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII) 2022-2028**

Monsieur le Vice-président en charge de l'économie rappelle que dans le contexte de La loi NOTRe, la Région a un rôle de « chef de file » pour les aides aux entreprises et coordonne les actions de développement économique des collectivités par le SRDEII - Schéma Régional de Développement Économique Innovation et Internationalisation.

Une convention définit les conditions possibles pour que les EPCI, communes, métropoles versent des aides, dans le cadre de leur compétence.

Les conventions précédentes prenant fin au 31 décembre 2022 prochain, les nouvelles conventions couvriront la période du nouveau SRDEII de 2022 à 2028.

La nouvelle convention transmise en amont aux conseillers, a été travaillée avec les services de la Région, elle intègre les aides mises en place par Charlieu Belmont Communauté :

- Le fonds de soutien aux projets accompagnés par un Pôle de Compétitivité,
- Une aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente,
- Une convention d'objectifs et de financement pour la participation du réseau et une aide exceptionnelle pour la participation à la vie du réseau pour les structures d'accueil de jeunes enfants

Ainsi que les aides accordées aux organismes qui participent à la création ou à la reprise d'entreprises :

- Initiative Loire (dotation à un fonds de prêts / aide au fonctionnement)
- Réseau Entreprendre (dotation à un fonds de prêts / aide au fonctionnement)
- Ronalpia (aide au fonctionnement)

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la nouvelle convention relative aux aides aux entreprises entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Charlieu Belmont Communauté pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2028,
- Autorise le Président à signer cette convention,

Le secrétaire de séance  
Représentant de la commune de Villers  
M Pascal DUBUIS



Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE

